



**Buchelay**  
commune de

## Formulaire de demande de subvention Pompe à Chaleur

Demandeur :

Madame  Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Adresse : .....

Êtes vous propriétaire de votre logement ? : Oui  Non

*La subvention objet de la demande est réservée aux propriétaires particuliers pour leur résidence principale sur la commune de Buchelay*

Projet :

Référence du matériel installé : .....

.....

Entreprise installatrice : .....

.....

L'entreprise installatrice est-elle RGE\* (Reconnu Garant de l'Environnement) ?

Oui  Non

Une subvention a-t-elle été demandée à l'ANAH ? Oui  Non

Une demande d'autorisation d'urbanisme (Déclaration Préalable) a-t-elle été déposée préalablement à l'installation de la pompe à chaleur \*\* ? Oui  Non

Si oui, à quelle date ? : .....

*\* Si l'installation n'est pas posée par une entreprise RGE, elle ne pourra donner lieu au versement d'aucune subvention de la part de la commune*

*Pour trouver un professionnel RGE, consultez le site internet : [france-renov.gouv.fr/annuaire-rge](http://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge)*

*\*\* La subvention ne pourra être versée que si une Déclaration Préalable a été accordée par la mairie*



**Buchelay**  
commune de

Documents à fournir :

Un dossier de demande de subvention complet devra comporter les éléments suivants :

- 1 - Une lettre adressée au Maire confirmant le souhait de bénéficier d'une subvention de la commune pour l'installation d'une pompe à chaleur
- 2 - Le règlement d'attribution des subventions daté et signé
- 3 - Une copie de la facture acquittée du coût de la main d'œuvre et du matériel, mentionnant la date de paiement
- 4 - Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- 5 - Une Autorisation de Travaux (Déclaration Préalable accordée par la mairie)
- 6 - Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- 7 - Le présent formulaire de demande de subvention dûment complété
- 8 - La notification des subventions reçues par d'autres organismes publics (Région, Communauté Urbaine, ANAH...) pour l'installation d'une pompe à chaleur le cas échéant

La commune de BUCHELAY accuse réception de la demande de subvention (uniquement si le dossier est complet) dans un délai maximum d'un mois.

Cet accusé de réception de dossier complet ne garantit pas l'obtention de la subvention communale.

La subvention pour l'installation d'une pompe à chaleur est limitée à une demande par foyer.

L'ensemble des aides publiques ne peuvent pas dépasser 80% du coût HT de l'équipement.

**Le montant de la subvention accordée par la commune est de 1000 €, sur le prix HT des équipements et de la pose desdits équipements.**

L'attribution de la subvention fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et sera versée par virement sur le compte du bénéficiaire.

Demande de subvention déposée le : .....

Par : .....

Signature :